SAFPT COMMUNIQUÉ

JOURNÉE DU 6 FÉVRIER 2020

Chers(es) Collègues,

Au regard de l'actualité concernant la réforme des retraites et au vu du bras de fer qui s'instaure entre les Organisations syndicales et le Gouvernement, plus politique que social, il est évident que rien de concret ne sortira de tout cela.

Des corporations bien spécifiques seront dans la rue le 6 février pour défendre leurs acquis et nombre de syndicats appellent à la grève mais quels sont celles et ceux qui parlent de la Fonction Publique Territoriale ?????

- Bien que conscient qu'une réforme doit être menée, le SAFPT est opposé à la réforme de la fonction publique telle que présentée par le gouvernement.
- ➤ Une fois de plus, la territoriale, déjà le parent pauvre de la fonction publique, est niée dans sa spécificité.
- Nous souffrons:
 - de la détérioration de nos conditions de travail,
 - du gel du point d'indice,
 - des recours croissants aux délégations de services publics,
 - de la suppression des CHSCT et du recours disciplinaire,
 - de l'accentuation d'une rémunération « au mérite »,
 - de la dépréciation des instances représentatives des personnels,
 - de l'encouragement au recrutement contractuel,
 - de la précarisation qui n'est pas une option possible.

Seule une fonction publique territoriale dotée d'un statut fort est à même de garantir l'intérêt général et la cohésion sociale.

C'est la raison pour laquelle le SAFPT sera présent le 6 février prochain, non pas pour grossir les rangs des organisations syndicales précitées mais uniquement pour faire part de nos réflexions et revendications ayant trait à la Fonction Publique Territoriale.

La priorité du SAFPT est encore et toujours le souci des agents de la FPT qui ne peut se traduire que par des revendications liées à l'expertise de nos métiers et à notre spécificité statutaire.

C'est la raison pour laquelle le SAFPT appelle ses adhérents et sympathisants à manifester le jeudi 6 Février 2020, mais de par sa Philosophie et son Autonomie, il laisse libre chacun de son choix

Pour le SAFPT Le Bureau National



Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale

SAFPT NATIONAL 1041, avenue de Draguignan ZI Toulon Est 83130 LA GARDE

La Garde, le 30 janvier 2020

Monsieur Gérald DARMANIN Ministre des Comptes et de l'action publique 139 rue de Bercy 75012 PARIS

Courrier recommandé A/R: 1A 180 437 4244 3

OBJET : Préavis de grève nationale du jeudi 6 Février 2020

Pièces jointes : Communiqué de grève

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1à 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, nous vous informons de la décision prise par notre Fédération, de déposer un préavis de grève couvrant l'ensemble des personnels de la fonction publique territoriale pour le jeudi 6 février 2020. Ce préavis est motivé par le communiqué ci-joint.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Yolande RESTOUIN Secrétaire Générale